

Acte de nomination du Président

ACTE DE NOMINATION DU PRÉSIDENT

Société A&M rent75

SAS au capital de 1 000 €

Siège social : 5 rue des Peupliers, 77210 Avon

En cours d'immatriculation au RCS

Les associés de la société **A&M rent75**, réunis lors de la constitution en date du **11 novembre 2025**, ont décidé ce qui suit :

Article 1 – Nomination du Président

Il est décidé de nommer en qualité de **Président de la société A&M rent75** :

Monsieur Mamadou Verstraëte,

Né le **16 septembre 2004** à **Mboro**,

De nationalité française,

Demeurant **5 rue des Peupliers, 77210 Avon**.

Monsieur Mamadou Verstraëte accepte les fonctions de Président, lesquelles sont exercées conformément aux statuts de la société.

La durée du mandat est **illimitée**, sauf démission ou révocation conformément aux statuts.

Article 2 – Pouvoirs

Le Président dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux associés.

Fait à **Avon**, le **11 novembre 2025**.

Signatures :

Les associés :

- **Mamadou Verstraëte**
- **Abdoulaye Diakhaby**

(Précédées de la mention « *Lu et approuvé* »)

Le Président :

Mamadou Verstraëte

(Précédée de la mention « *Bon pour acceptation du mandat de Président* »)

